

La Chambre d'agriculture de Haute-Saône est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le n°IFO1762 dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.



Les conseils contenus dans ce bulletin sont basés sur les observations des parcelles de référence du BSV. Ils sont à adapter en fonction de votre propre situation.

Si non spécifié, il faut considérer une absence d'alternatives à l'application de produits phytosanitaires. Toutes les méthodes de lutte alternatives à la chimie sont consultables sur les guides cultures des chambres d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté.



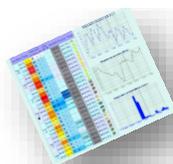
METEO

Il a plu de 0.5 à Chargey à 12 mm à Villersexel.

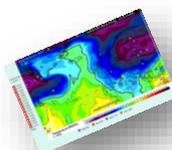
Cette semaine sera peu pluvieuse, douce au départ puis se rafraichira à l'approche du week-end.

Une météo pluvieuse pourrait s'installer à partir du 9 mars.

[Pluie et températures](#) Gray



[Modèles](#)



[Prévisions saisonnières](#)



2021 – pluviométrie et températures



2021 POSTE	70									
	CHARGEY LES GRAY		RIOZ		VENISEY		FROTEY LES VESOUL		VILLERSEXEL	
Mois	Temp MOYENNE (°C)	Pluie (mm)								
Janvier	2,8	75,8	2,7	99,2	2,5	113,2	2,2	105,4	2,3	175,4
Février	6,3	48,2	5,8	60,0	5,6	52,0	6,2	40,2	5,2	45,8
Mars										
Avril										
Mai										
Juin										
Juillet										
Août										
Septembre										
Octobre										
Novembre										
Décembre										
Total	4,5	124,0	4,2	159,2	4,0	165,2	4,2	145,6	3,8	221,2



Stade et état des cultures

La phase de montaison est en cours. Les colzas sont au stade 50% D1.

Pas de différence entre partie

semée en direct à gauche... et

...gratouillage à droite



Gros colza avec élévation. Pas de problème de gel.



Colza au stade D2, l'inflorescence principale est dégagée



Fertilisation azotée

Conseil

Les colzas se rapprochent du stade D2, vous pourrez solder les apports d'azote et de soufre dans la semaine. Réglementairement, ne pas dépasser 120 U d'azote en une fois après le 1er mars. Un délai de 15 jours doit être respecté entre 2 apports.

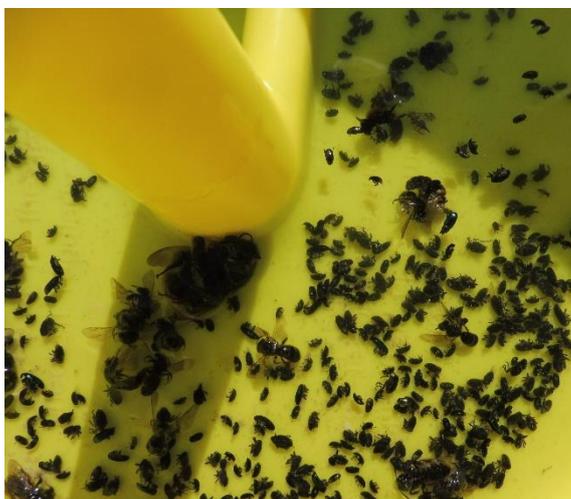
Insectes – Charançons de la tige adultes

Sur le terrain :

Le vol de charançons s'est poursuivi cette semaine. Les méligèthes sont également très nombreux dans certaines cuvettes.

Les premières pontes de gros charançons du colza sont observées dans les parcelles où les captures dépassent les 50 individus en cumulé depuis 15 jours.

Cuvette avec gros charançons du colza (nuisibles), petits charançons du chou, méligèthes et baris



Les piqûres sont visibles dans les parcelles à risque



Les piqûres sont visibles à la base des pétioles et juste au-dessous de l'inflorescence.



En cassant la tige au niveau de la piqûre, on trouve un œuf.



Conseil

Beaucoup de parcelles ont reçu un insecticide fin de semaine dernière.

Les parcelles à risque sont maintenant identifiables grâce aux piqûres !

Pour celles et ceux qui n'ont pas encore fait d'insecticide et qui souhaitent raisonner l'intervention :

- Un traitement est à prévoir si plus de 15% de tiges avec piqûres (voir photos page précédentes)
- **L'impasse** est possible lorsque les captures en cuvettes de gros charançons du colza **sont nulles ou inférieures à une dizaine de charançons** de la tige
- **L'impasse** est maintenant possible lorsque la tige du colza mesure plus de 25 cm. Les déformations seront moins graves.
- Si un traitement a déjà été réalisé, il est inutile de réintervenir. L'an dernier, les traitements de la mi-février ont été efficaces et aucune piqûre n'a été observée après le traitement.

Insectes – Méligèthes

Les méligèthes sont déjà sortis en grandes quantités pour une fin février !

Pas de risque pour l'instant. Attendre les prochains bulletins.

Prévoir insecticide à base de tau-fluvalinate, seul insecticide encore efficace et soft vis-à-vis de la biodiversité.

Insectes - larves de grosses altises

Parcelle fortement touchée par les larves de grosses altises.

Les grosses altises qui ont pondu cet automne proviennent d'une parcelle de colza 2020 située à 300 m

Plus de la moitié des petits pieds de colza ont gelé. Ce sont les galeries de larves qui les ont sensibilisés.

L'avenir de ce colza est compromis.

Sur l'ancienne place à fumier, les colzas n'ont pas souffert !



Petits colzas gelés



En disséquant les pétioles, on y trouve facilement 4 à 5 larves, ce qui fait une vingtaine de larves par plante.



Risque de verse

Conseil

Le risque de verse est plutôt faible cette année.

- la densité (nombre plantes au m²), est plutôt faible
- les variétés cultivées sont majoritairement peu sensibles à la verse

Les triazoles (molécules présentes dans les spécialités homologuées pour lutter contre la verse) utilisées avant la floraison du colza, dans un but de lutte contre les maladies, sont inutiles.

Désherbage

Pour des raisons de sélectivité, il est déconseillé d'utiliser [Mozzar](#) sur colzas en cours de montaison.

La météo du début de semaine sera encore idéale pour les applications de [Lontrel SG](#) ou [Lontrel 100](#) : températures douces supérieures à 12°C et pas de vent !

- Pour des doses supérieures à une demi-dose homologuée (nécessaires à maîtriser matricaires, bleuets, laiterons, pissenlits ou chardons, légumineuses annuelles), le stade limite à ne pas dépasser est le stade D1-D2.
- Pour des doses inférieures à une demi-dose homologuée, nécessaires pour réguler les légumineuses pérennes, le stade limite à ne pas dépasser est le stade E.

Régulation de luzerne = [Lontrel SG](#) 27 g/ha + huile 1 l/ha ou [Lontrel 100](#) à 0.2 L/ha + huile 1 l



Stade et état des cultures

Les blés sont au stade plein tallage. Le décollement de l'épi est proche.

Chevignon semé fin septembre



Mélange de 7 variétés semé le 10 octobre sous couvert de luzerne



Désherbage

Les désherbages sont en cours.

Compagnon blanc ou lychnis dioïque



Gaillet gratteron



Scandix peigne de vénus



Fertilisation azotée

Il a plu quelques mm sur les premiers apports.

Conseil

Les prochains apports pourront être réalisés incessamment lors de la première décade de mars. Les besoins en azote du blé vont augmenter à l'approche du stade épi 1 cm et de la phase de montaison.

Voir les exemples de stratégie ci-dessous.

Stratégie d'apports	Exemple de Dose X calculée	Apports azotés				
		Fin tallage	Décollement épi – épi 1 cm	Epi 1 cm	1-2 nœuds	Sortie dernière feuille
Dates approximatives		mi-février	1ere décade de mars	20/03	1ere décade d'avril	Fin avril
Si une météo pluvieuse se dessine puis pilotage	170 U	40 U	60 U		40 U	30 U
Si beau temps avec pluies bien réparties	170 U	40 U	100 U			30 U
Si une météo sèche se dessine puis pilotage	170 U	80 U	60 U			30 U
Si une météo sèche se dessine sans pilotage	170 U	80 U		90 U		

**Réglementairement, ne pas dépasser 120 U d'azote en une fois après le 1er mars.
Un délai de 15 jours doit être respecté entre 2 apports.**



ORGE HIVER

Stade et état des cultures

Stade plein tallage sur l'ensemble des parcelles à début décollement de l'épi.

*Orges fourragères tolérantes JNO
en cours*

*KWS Borrelly semée au 20/09 – le décollement de l'épi est
en cours*



Désherbage

Les désherbages pourront encore être réalisés cette semaine.

Voir programmes sur Agrosaône N°5

Fertilisation azotée

Conseil

Des premiers apports ont été réalisés.

Le solde pourra être apporté lors de la première décade de mars.



ORGE de PRINTEMPS semée à l'automne

Stade et état des cultures

Elles poussent

Fertilisation azotée

Conseil

Idem orge d'hiver



ORGE de PRINTEMPS semée ce printemps 2021

Stade et état des cultures

Les semis sont en cours.

Désherbage

Désherbage au semis et post levée précoce : voir Agrosaône N°5

Fertilisation azotée

Faire un premier apport d'une cinquantaine d'unités au semis.



POIS de printemps

Semis et désherbage : voir Agrosaône N°5.



POIS d'hiver

Désherbage

Voir Agrosaône N°5.



Féverole de printemps

Semis et désherbage : voir Agrosaône N°5.



LUZERNE

Luzerne semée en août 2020



*Luzerne semée en août 2019
Les campagnols s'installent*



Méteils d'hiver

Méteil semé fin septembre



Sursemis de méteil dans une luzerne bio



Luzerne : semis de printemps

Les semis pourront débuter dès que les sols seront ressuyés.

Couverts

**Que reste-t-il des couverts semés en 2020 ?
Certains seront détruits, d'autres vont repartir.**

Couvert avoine – trèfle avant maïs. Les avoines ne sont pas gelées



*Couvert Avoine - Pois - Féverole - Vesce velue - Soja
Gesse - Radis fourrager – Sarrasin avant tournesol*



*Couvert Fenugrec - Pois - tournesol - Vesce velue – seigle
Gesse - Moutarde ab. - Niger – Moha – gesse avant maïs*



*Couvert Lotier - tournesol - Vesce velue – triticales
- Moutarde ab. – féverole – pois avant maïs*



Couvert seigle - vesce velue avant soja



Blé de soja semé dans les résidus des cultures précédentes : on retrouve les résidus du maïs 2019, les pailles du seigle 2020 et les quelques résidus de soja de la récolte 2020.

Laisser les résidus en surface permet :

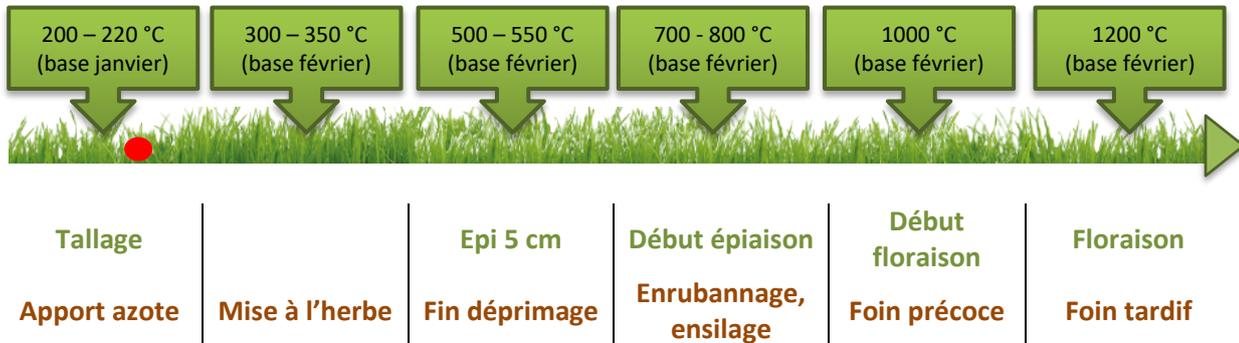
- *de protéger le sol et d'éviter l'évaporation lors des sécheresses printanières*
- *de stocker le carbone en surface. Ces résidus auraient été broyés et mélangés à la terre, ils auraient été minéralisés par les microbes du sol et du CO2 aurait été relargué dans l'air plus rapidement. Laissés en surface, les résidus sont dégradés semble-t-il moins vite.*
- *d'avoir un système moins gourmand en azote nécessaire pour dégrader les pailles de maïs et seigle*
- *de maîtriser les levées d'adventices*
- *d'augmenter le taux de matière organique de la parcelle sans apport exogène, en faisant fonctionner la photosynthèse et en boostant la biomasse grâce à l'azote*
- *de nourrir la vie du sol et les vers de terre avec des MO fraîches*
- *de limiter l'érosion, la battance*



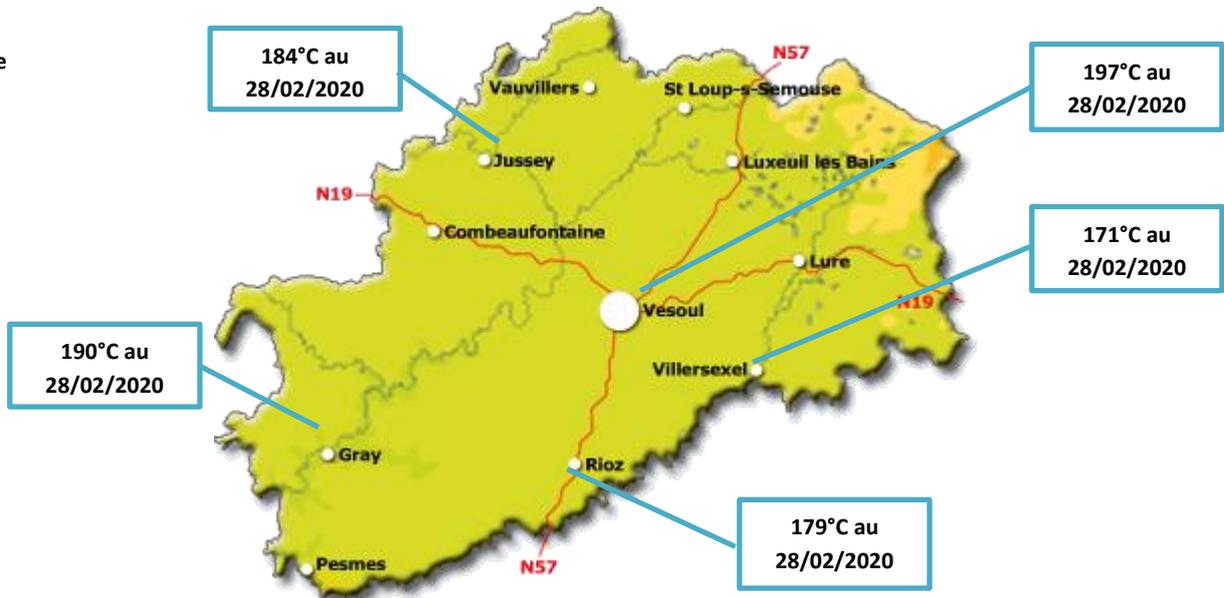


Le coin de l'herbe

● Cumul actuel degrés-jours



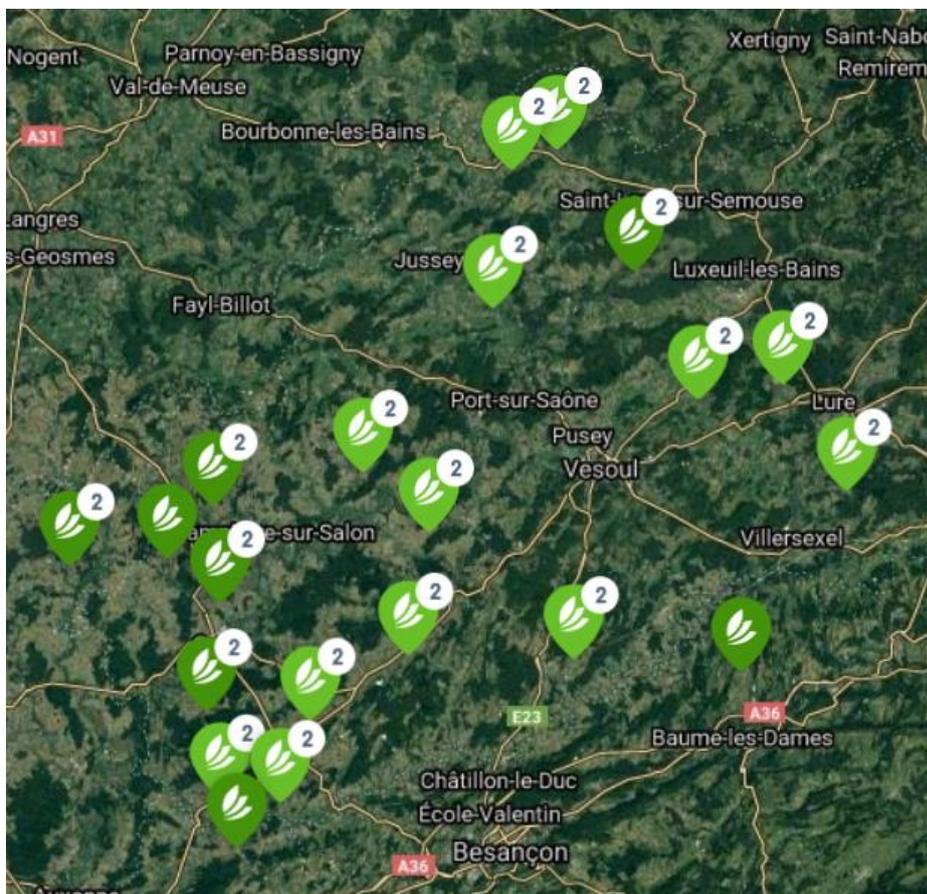
°C en base février



On n'arrête pas le progrès : suivez la météo locale grâce à Sencrop !

Sencrop est une entreprise française qui propose des stations météo connectées.

La Chambre d'agriculture de Haute-Saône compte actuellement **environ 40 stations**. Il en existe de 2 types : l'une mesure les **températures**, l'humidité et la **pluviométrie** (Raincrop), l'autre mesure le **vent** moyen et les rafales (Windcrop).



Les données de ces stations sont accessibles **sur internet (ordinateur et/ou application mobile)** grâce à un **abonnement** annuel. [TESTEZ GRATUITEMENT PENDANT 15 JOURS EN CLIQUANT ICI.](#)

Vous pouvez ainsi accéder aux **données instantanées des stations** : idéal pour savoir quel temps il fait non loin d'une parcelle où il faut aller faucher, passer un coup de pirouette ou presser !

Vous avez également la possibilité de **programmer des alertes** (reçues grâce à un appel, un sms ou un mail) : si vous voulez par exemple savoir à quel moment vous allez franchir les 800 degrés-jours sur telle ou telle station. Vous pouvez aussi recevoir une alerte selon la pluviométrie, le vent, etc...

Sélectionnez les conditions de déclenchement de l'alerte :

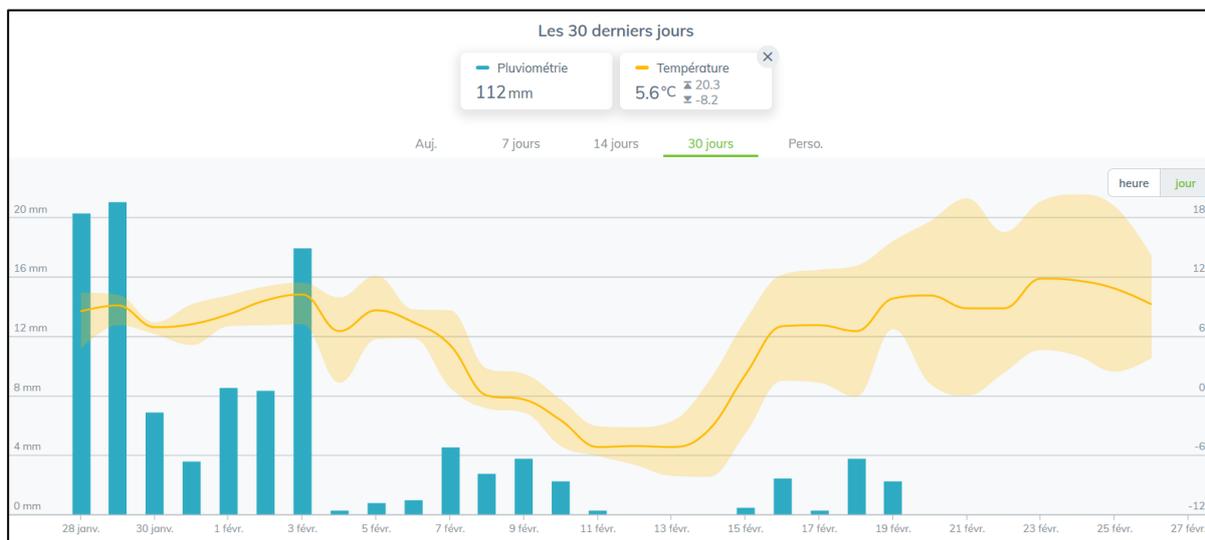
Ajouter une condition

 Pluviométrie	 Pluviométrie cumulée	 Hygrométrie	 Température
 Temp. cumulée °C/jour	 Température humide	 Vent vitesse moyenne	 Vent vitesse rafales

Chaque parcelle a aussi des **prévisions** qui sont faites de 1 à 11 jours : parfait pour organiser précisément ses chantiers !

Le fait que les stations fassent partie d'un même réseau permet d'avoir des **prévisions météo plus précises que des données nationales** : en effet, si des précipitations arrivent par l'ouest, les quantités d'eau mesurées par les stations les plus à l'Ouest du département permettront d'ajuster les prévisions pour les stations les plus à l'Est.

Vous pouvez aussi **analyser** les données en réalisant des courbes, en exportant les données ou autre. Vous pouvez par exemple suivre l'évolution des sommes de températures, suivre les précipitations qu'il y a eu près de chez vous. Le niveau de précision peut se faire à l'heure ou à la journée, sur la période que vous voulez.



Pour plus d'informations vous pouvez contacter :

- Stéphane Aubert-Campenet : 06.73.41.82.27
- Aline Delaitre : 03.84.77.14.69

A partir de la semaine prochaine retrouvez : le bulletin de la **météo de l'herbe**

et

la nouvelle émission **Radio**
par le Groupe Herbe
Comté !

Retrouvez le **teaser** sur la page Facebook de la
d'Agriculture de Haute-Saône

Ou en **cliquant sur l'image**

Ou en **scannant ce QR Code** :



"Prairies"
Franche-
Chambre

Contacts : Margaux Reboul Salze – Chambre d'Agriculture de Haute-Saône :
– margaux.reboul-salze@haute-saone.chambagri.fr

03.84.77.14.34



Lutter contre les bioagresseurs avec des plantes de service : ce qui marche vraiment (cliquez)



Lutter contre les bioagresseurs avec des plantes de service : ce qui marche vraiment

Pour trouver des compléments à la lutte chimique, des essais étudient l'efficacité des plantes de service tels les couverts végétaux pour contrôler maladies, ravageurs et adventices. Quelques solutions probantes existent en grandes cultures.

Publié le 1 mars 2021 - Par Christian Gloria

Les plantes de service sont bonnes à tout faire. Sous la forme de **couverts végétaux d'interculture**, d'associations avec les cultures ou situées en bordures des parcelles, ces plantes remplissent divers rôles. Leur utilité pour l'apport d'éléments nutritifs est bien connue, mais la lutte contre les bioagresseurs est une voie de plus en plus explorée, avec déjà des exemples concrets en grandes cultures.

Au fil des années d'essais, la technique des **plantes appâts** a fait ses preuves sur maïs contre les taupins, à condition d'adopter les bonnes règles. « La solution qui montre la meilleure efficacité dans les essais est l'utilisation d'un **mélange de grains de blé et de maïs** à 60 kg/ha chacun incorporé en plein à 10-15 centimètres de profondeur avant ou au moment du semis du maïs, présente Philippe Larroudé, Arvalis. Sur une synthèse de cinq essais bien attaqués, l'efficacité est proche de 60 %. C'est presque aussi efficace qu'un insecticide pyréthriné appliqué dans la raie de semis qui constitue la référence du moment. »

Pour le spécialiste d'Arvalis, la technique n'est pas difficile à mettre en œuvre et ne prend pas trop de temps. « Cette application peut se réaliser **pendant le semis de maïs** avec par exemple un épandeur centrifuge de type Vicon à l'avant du tracteur, une herse rotative pour l'enfouissement et le semoir à maïs à l'arrière. Autre possibilité, répartir les graines appâts au moment de la préparation du sol avant le semis. » Mais plus l'application est proche du semis du maïs, plus la technique est efficace, selon des essais Arvalis.

Des plantes appâts qui ne doivent pas concurrencer la culture

Les graines enfouies germent et captent les taupins qui remontent vers la surface du sol, ce qui les détourne des lignes de maïs à protéger. Les plantes qui résultent de ces graines se doivent d'être détruites ensuite, pour **ne pas entrer en compétition avec la culture**. « Le recours au mélange blé + maïs nécessite d'utiliser des variétés de maïs tolérantes à l'herbicide Stratos Ultra (variétés Duo System) pour les plants destinés à être récoltés, afin de pouvoir détruire les pieds de maïs issus des graines appâts », précise Philippe Larroudé. D'autres céréales ont été testées en tant que plantes appâts comme le blé seul ou l'avoine, avec une efficacité moindre. Mais **l'orge pourrait être une bonne candidate** puisque deux essais Arvalis montrent une efficacité élevée avec une utilisation à 120 kg/ha. Les expérimentations se poursuivent pour confirmer ces résultats.

Ces plantes appâts exercent-elles **une concurrence vis-à-vis du maïs** ? « Par rapport à la référence du traitement insecticide dans la raie de semis, il y a une perte de rendement relativement modeste (moins de 10 %) avec le mélange blé + maïs, mais on gagne nettement par rapport au témoin non traité, souligne le spécialiste d'Arvalis. Pour réduire le plus possible cet effet, la **destruction des plantes appâts doit se faire au stade 3 à 4 feuilles du maïs, pas après.** »

Plantes appâts associées à insecticides en test

Actuellement, les insecticides disponibles contre les taupins se résument à des produits s'appliquant dans la raie de semis, à l'aide d'un microgranulateur bien réglé et d'un diffuseur bien positionné pour permettre une bonne répartition du produit et rendre le traitement plus efficace. « Dans le contexte actuel de réduction ou de contrainte d'utilisation des produits de synthèse contre les taupins, la technique des plantes appâts pourrait avoir un rôle à jouer tout en continuant à l'optimiser », signifie Philippe Larroudé. L'utilisation de diffuseur est interdite depuis deux ans pour un des insecticides (Force 1,5 G), ce qui réduit fortement sa performance. Il n'est pas exclu qu'à l'avenir, un tel interdit touche d'autres produits.

La société Corteva teste une solution hybride : **l'utilisation d'un insecticide autorisé en bio (Success GR) associée à une incorporation de graines d'avoine** dans l'interrang du maïs. « Pour cela, nous travaillons avec le constructeur Monosem. L'emploi de leur semoir classique est possible en utilisant les bacs fertilisateurs pour y mettre les graines d'avoine (50 kg/ha) et en décalant les disques enfouisseurs au milieu de l'interrang, présente Guillaume Quinot, Corteva Agriscience. L'avoine a l'avantage de germer rapidement et, dans l'interrang, elle est facile à détruire ensuite dans le maïs avec une bineuse ou un herbicide (nicosulfuron + mésothione par exemple). L'efficacité de Success GR + avoine est comparable aux références du marché. » Le coût de Success GR est de 58 euros/ha. Philippe Larroudé ne voit pas trop l'intérêt de cette association : « l'efficacité de l'insecticide seul est très faible et, dans un de nos essais, l'avoine en interrang a montré moins d'effet que le mélange en plein de blé + maïs. » Guillaume Quinot met en avant l'absence de concurrence de l'avoine en ligne vis-à-vis du maïs.

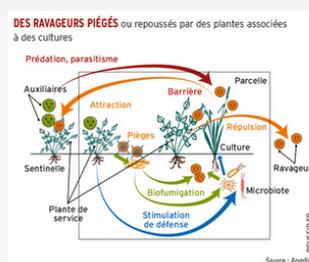
En colza, les légumineuses agissent si elles sont suffisamment développées

En colza, les connaissances sur la technique des **couverts associés** s'affinent sur les effets contre les altises et autres charançons. L'intérêt des **légumineuses** a été démontré contre ces ravageurs. Mais pour avoir un impact significatif sur les insectes, il faut que ces plantes et le colza atteignent un bon niveau de développement. « Quand le poids frais des légumineuses dépasse 200 g/m² à l'entrée de l'hiver (début décembre), on relève une réduction des larves de ravageurs par rapport à un colza seul, présente Michaël Geloën, Terres Inovia. Ce poids est un minimum à atteindre mais il vaut mieux viser entre 400 et 500 g/m² de légumineuse début décembre pour obtenir un effet intéressant. »

D'autre part, **plus le colza sera robuste** à l'entrée de l'hiver et mieux il sera armé contre les insectes. « Le poids frais à atteindre devra être de 1 à 1,5 kg/m² pour la culture, niveau de développement à partir duquel le pourcentage de plantes saines dépasse les 80 % dans la grande majorité des cas, rapporte le spécialiste de Terres Inovia. Cela donne un optimum de 1,5 à 2 kg/m² de poids frais du couvert associé et du colza comme objectif à l'entrée de l'hiver. » L'effet biomasse est déterminant : peu développées, les plantes se montrent très vulnérables.

Michaël Geloën l'avoue : « on ne s'explique pas vraiment pourquoi l'on a une réduction du nombre de larves par plante. On suppose que cela peut être un **effet barrière, un effet leurre et/ou un effet répulsif**. Une plante comme la féverole produit une odeur particulière qui peut agir comme répulsif. On sait que cela marche mais on ne connaît pas les mécanismes qui font que l'on observe ces résultats. »

Des plantes multifonctions contre les maladies et ravageurs



Biofumigation : des couverts broyés peuvent libérer des composés dans le sol, toxiques pour des bioagresseurs. Les **isothiocyanates** provenant de la dégradation de crucifères agissent contre des pathogènes du sol tel le **piétin échaudage** ou des **ravageurs** (nématodes, par exemple). Ces substances peuvent agir indirectement via les organismes du sol pour détruire le pathogène ou induire des mécanismes de défense de la culture.

Stimulation de défense : la plante de service produit des composés qui vont être reconnus par la culture et y induire des mécanismes de défense. Une molécule du maïs, le DIMBOA, est produite lors d'attaques du maïs, le DIMBOA, est produite lors d'attaques

d'insectes et peut induire les mécanismes de défense d'autres cultures tel que le soja contre des pathogènes.

Effet barrière par camouflage de la culture ou pour réduire les déplacements du ravageur, comme des couverts (légumineuses) testés contre les pucerons d'automne sur blé et orge. Contre les maladies, l'effet est physique en perturbant les flux de spores.

Répulsion : une plante de service installée dans la culture va repousser le ravageur, à l'instar de la féverole dans un colza.

Attraction : une plante dans l'environnement de la parcelle attire le ravageur en l'appâtant et le détourne de la culture, comme une céréale vis-à-vis des taupins sur maïs. L'attraction peut aboutir à la destruction du ravageur. C'est ce qu'on observe avec les crucifères nématocides à l'interculture contre les nématodes.

Sentinelle : la plante de service attire et sert de refuge aux auxiliaires pour combattre les ravageurs.

Biomasse et allélopathie contre les adventices



Le sarrasin produit des substances allélopathiques en présence d'adventices. © C. Gloria

Contre les adventices, l'impact des plantes de service (PDS) est probant surtout à l'interculture. « Il faut au minimum 3 à 4 t/ha de matière sèche produites par le couvert pour exercer une concurrence efficace sur les adventices et repousses, rapporte Nathalie Verjux, Arvalis, sur la base d'une synthèse d'essais. Mais il n'y a pas d'effet cumulatif sur la culture qui suit car généralement le travail du sol efface tout et les adventices qui poussent dans la culture sont différentes de celles à l'interculture. » Outre l'effet biomasse, des PDS peuvent agir par leur ombrage et également en sécrétant une substance influant sur le développement des mauvaises herbes. C'est l'**allélopathie**. À l'institut Agroscope en Suisse,

Aurélië Geller cite quelques exemples pratiques : « en Asie et en Australie, le riz allélopathique supprime assez efficacement le panic pied-de-coq. Pour ces mêmes propriétés, le sarrasin est parfois associé au soja, et le sorgho au maïs dans l'interrang pour lutter contre le souchet... » Ces solutions sont très peu reprises sous nos latitudes.

Plantons des haies : aussi en Haute-Saône ([cliquez](#))



26 février 2021

La mesure « plantons des haies » dotée de 3,1 millions d'euros pour la région Bourgogne Franche-Comté se fixe pour objectif de planter 400 km de haies et d'agroforesterie sur 2 ans. L'aide à la plantation, dont le taux et les modalités restent à préciser par la Région, s'adresse à de nombreuses structures, dont les collectivités et leurs groupements, des associations... et évidemment les agriculteurs. Des projets « clés en mains » peuvent être proposés

par des structures désignées par la Région pour l'accompagnement des projets. La Chambre d'agriculture de Haute-Saône a candidaté pour apporter cet accompagnement technique aux projets.

La mesure « plantons des haies » du plan de relance s'inscrit dans l'objectif des pouvoirs publics d'accompagner la transition agro-écologique de l'agriculture pour favoriser la biodiversité, lutter contre l'érosion, augmenter le potentiel de stockage de carbone, participer au bien-être animal... Objectif : planter 7000 km en France en 2 ans.

La mesure s'adresse aux publics suivants, pouvant attester d'une maîtrise foncière :

- Agriculteurs,
- Collectivités et leurs groupements,
- Associations loi 1901,
- GIEE,
- ...

La mesure comporte 2 volets :

- Le financement de structures d'accompagnement capables de conseiller et d'élaborer des projets de plantation « clés en mains » : projet, devis, aide à la plantation et au suivi... à coût nul pour le demandeur (financement de la structure par la Région)
- Le financement du projet lui-même, à un taux d'aide annoncé de 80% (à confirmer) laissant à la charge du bénéficiaire les 20% restants. L'articulation avec le dispositif existant porté par la Région « bocages et paysages » est en cours et devrait en reprendre les mêmes principes (contenu de la demande, liste des végétaux éligibles (essences locales), nature des dépenses prises en compte...).

Les projets doivent être réalisés sur des surfaces agricoles s'ils concernent des demandeurs agriculteurs. Pour les surfaces non agricoles, voir la mesure « bocages et paysages » existante de la Région.

Éligibles :

- La plantation de haies nouvelles (revitalisation de haies existantes possible au cas par cas)
- Les projets agroforestiers : alignement d'arbres intra parcellaire permettant la poursuite de l'exploitation mécanisée de la parcelle

Non éligibles :

- Vergers et truffiers. Les essences fruitières pourront faire partie des essences éligibles dans des projets de haies et d'agroforesterie,
- Arbres isolés (plan Bocages et paysages de la Région)

L'appel à projets pour déposer des dossiers de candidature à l'aide à la plantation n'est pas encore ouvert mais il est d'ores et déjà possible de contacter la Chambre d'agriculture pour vous tenir au courant et vous aider à concevoir un projet intéressant.

[< Liste des actualités](#)

Bulletin rédigé et édité par la Chambre d'agriculture de Haute-Saône
17 quai Yves Barbier - BP 20189
70004 VESOUL
Tél.: 03 84 77 14 40

Site internet :



Les conseils contenus dans ce bulletin sont basés sur les observations des parcelles de référence du BSV. Ils sont à adapter en fonction de votre propre situation. Cliquez pour lire le [BSV Grandes Cultures](#).

Se référer à l'étiquette du produit avant utilisation.

Pour connaître les matières actives des produits cités, se référer au site <https://ephy.anses.fr/> et aux guides cultures papier des Chambres d'Agriculture de Bourgogne Franche Comté.

Un référentiel produits phytosanitaires actualisé en permanence est disponible sur MesP@rcelles pour les abonnés. Pour chaque produit, vous trouverez toutes les informations sur les matières actives, les mélanges, les usages, la réglementation, les phrases de risque...



La Chambre d'agriculture de Haute-Saône est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le n°IFO1762 dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

